

Agriculture en Algérie française

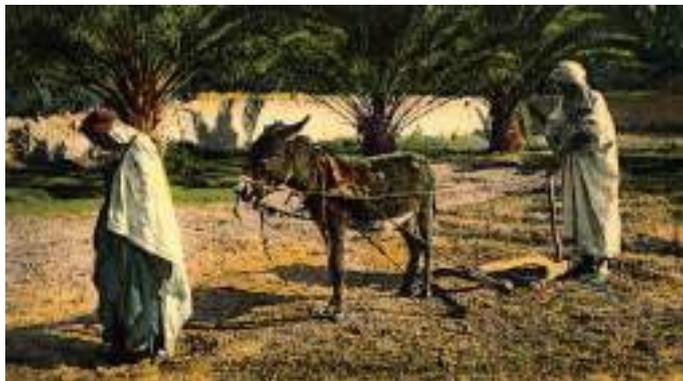
On peut dire sans mentir que ce que l'Algérie possède de richesse agricole est l'œuvre de la présence française.

Les invasions musulmanes des VII^{ème} et XI^{ème} siècles ont dévasté les oliviers (l'Afrique romaine était grande exportatrice d'huile d'olive dans le bassin méditerranéen), culture que les Français ont progressivement relancée ...

Au premier millénaire, les sols ont été suroccupés, comme en témoignent les recherches les plus récentes qui enregistrent déjà les premiers symptômes de surcharge pastorale et de déforestation réalisées sur les versants de l'Atlas saharien ...

... le retard des techniques sur l'Europe de l'Ouest est frappant : l'usage de la roue s'est perdu depuis l'Afrique romaine et la généralisation du chameau.

Ni charrette, ni brouette donc, mais le portage à dos de chameau, de mule ou d'ânesse. L'araire en bois, avec un soc en fer ... raye le sol de manière à enfouir la semence, mais ne le retourne pas, de façon à emmagasiner les pluies d'automne.



En l'absence de réserves fourragères, le troupeau fond à la saison sèche ...

L'arboriculture reste extrêmement sommaire : le fellah ignore la taille, le gaulage des olives, la technique du greffage ...

« Le plus grand historien du Maghreb, l'Arabe Ibn Khaldoun (1332-1406), a montré que le mode de vie des Arabes ruinait les sols : la terre même paraît avoir changé de nature. Dans le Yémen, tous les centres de population sont abandonnés ... dans l'Irak arabe il en est de même ; De nos jours, la Syrie est ruinée ; le Maghreb souffre encore des dévastations commises par les Arabes. » in « Faut-il partager l'Algérie ? » par Alain Peyrefitte (décembre 1961)

Tout au long de la côte méditerranéenne, ce sont des grappes éparses de villages d'arboriculteurs et de maraîchers, certains fondés au XVI^{ème} siècle par des Andalous experts dans la technique du stockage de l'eau de ruissellement.

« ... l'archaïsme des structures autochtones rend la rentabilité médiocre. Si l'agriculture algérienne entre les mains des Pieds-Noirs était nettement à l'avant du progrès, l'agriculture indigène, sauf de rares exceptions, était par contre très en retard.

On ne fait pas passer facilement le rendement d'un hectare de céréales de 5 quintaux à 15 quintaux ...

Par tête d'habitant, l'Algérie, pour la production végétale, se plaçait avant l'Italie et la Grande-Bretagne. » in Pied-Noir mon frère de Jean Loiseau (1963)

En 1830 il y a ½ million d'hectares cultivés et les terres irriguées concernent environ 10% de l'espace mis en culture.

Voici un tableau comparatif des prix de divers produits avant notre conquête et en 1833 :

	Avant l'occupation	En 1833
Froment (blé dur) le saâ de 60 l.	3 50	8 10
Orge id. id.	1 20	5 »
Bœufs sur pied.....	18 »	50 à 60
Moutons id.	2 50	12 à 15
Poulets ou poules, la paire.....	0 50	2 50
Œufs, le cent.....	1 50	5 »
Huile de table, les 16 litres.....	5 »	12 »
Oranges, le cent.....	1 à 1 50	2 à 3
Cheval de trait.....	55 »	120 à 160
Mulet.....	150 »	300 à 400
Ane.....	15 »	50 à 80
Une vache laitière et son veau...	46 »	70 à 100
Chèvre.....	2 50	10 à 12

En 1837, les relevés officiels portent à 9.072 hectares la superficie cultivée par les Européens en Algérie :

Alger ..	6.935 hectares
Etablissements particuliers...	944 —
Oran 157.....	596 —
Mostaganem 438.....	
Bône.....	597 —
	<hr/> 9.072 hectares

La mandarine en Algérie ne date guère que de 1850.

L'Algérie a commencé à exporter de l'alfa en 1863

En 1864, le colonel de Martimprey, gouverneur général de l'Algérie, écrit dans son rapport à destination de Paris : « ... les friches augmentent chaque jour. »

Aux environs de 1870 il n'y avait encore en Algérie que 10 à 12 000 hectares de vigne.

En 1889 la superficie du vignoble était de 91 000 hectares

L'essor des primeurs date de 1890 « *transformant un terrain valant 10.000 francs (or) l'hectare les rochers abrupts que trouvèrent 60 ans auparavant les survivants des premiers colons ...* »

L'origine des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) remonte à la sécheresse qui sévit en Algérie en 1891-1892 : leur objectif initial visait à stocker les semences de céréales, pour remédier aux carences en céréales dues aux calamités naturelles (épizooties, invasions de criquets et sauterelles) et aux razzias.

Les SIP sont créées en 1893.

Dans les dernières années du XIX^{ème} siècle, le *dry farming* (culture sèche) apparaît en Oranie, à Sidi-bel-Abbès, importé par des Andalous.

En 1901-1905 l'Algérie produit 18 millions de quintaux de céréales.

DÉSIGNATION des INSTRUMENTS	1867		1876		1890		1902	
	Euro- péens	Indi- gènes	Euro- péens	Indi- gènes	Euro- péens	Indi- gènes	Euro- péens	Indi- gènes
	Nombre des instru- ments							
Charrues.....	16.327	214.533	25.247	215.475	47.868	256.098	46.902	312.592
Herses, rouleaux, semoirs.....	11.136	379	18.409	1.439	22.514	1.659	21.980	3.689
Chariots, charrettes et tombereaux.....	12.057	305	15.782	634	26.900	1.388	32.199	2.409
Faucheuses, rateaux à cheval, mol- sonneuses.....	116	*	547	4	1.043	78	4.025	233
Machines à battre, à vapeur et à manège.....	191	2	612	4	1.026	9	328	10
Tartrares, égrenoirs, hâche-paille.....	1.275	344	3.086	68	5.081	85	5.432	402
Egrappoirs, fouloirs à raisins, pres- soirs à vins.....	354	*	719	*	5.719	100	9.188	75
TOTAL.....	41.309	215.365	62.328	213.968	111.417	269.198	120.705	320.710
VALEUR.....	5.553.442	1.838.158	10.000.000	1.000.000	22.385.060	4.025.500	10.965.900	7.350.789



REPUBLICAN

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

ÉCOLE D'AGRICULTURE ALGÉRIENNE

EXAMENS D'ADMISSION EN 1914

A. ÉCOLE PRÉPARATOIRE

B. SECTION PRÉPARATOIRE

C. CÉRETIENS - ÉTABLISSEMENT

ALGER

REPUBLICAN

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

ÉCOLE D'AGRICULTURE ALGÉRIENNE

A Maison-Carrée (ALGER)







ALGER

Ecoles d'agriculture en 1914 et en 1955

Entre 1916 et 1923 la superficie du vignoble oscille entre 170 et 180 000 hectares

QUATRIÈME EMPRUNT NATIONAL

Aux Agriculteurs !

Le Gouvernement a l'honneur de solliciter l'attention de Messieurs les Agriculteurs algériens en leur faisant connaître l'existence de l'Emprunt National aux Agriculteurs, qui leur permettra de bénéficier de la garantie de l'État pour leurs emprunts.

Après avoir obtenu l'approbation de l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a décidé de créer un emprunt national aux agriculteurs, qui leur permettra de bénéficier de la garantie de l'État pour leurs emprunts.

Le montant de l'emprunt, qui sera de 100 millions de francs, sera réparti en 100 lots de 1 million de francs chacun.

Les conditions de l'emprunt sont les suivantes :

- 1° Le montant de l'emprunt est de 100 millions de francs.
- 2° Le taux d'intérêt est de 4 %.
- 3° Le terme de l'emprunt est de 20 ans.
- 4° Le mode de remboursement est par annuités.
- 5° Le mode de garantie est par privilège sur les biens des emprunteurs.
- 6° Le mode de répartition est par lots de 1 million de francs.
- 7° Le mode de souscription est par souscription publique.
- 8° Le mode de placement est par placement dans les valeurs de l'État.
- 9° Le mode de gestion est par gestion publique.
- 10° Le mode de liquidation est par liquidation publique.

Les agriculteurs qui désirent souscrire à l'emprunt doivent se rendre à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, à Alger, ou à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, dans les départements algériens.

Agriculteurs !

Le montant de l'emprunt est de 100 millions de francs.

Le taux d'intérêt est de 4 %.

Le terme de l'emprunt est de 20 ans.

Le mode de remboursement est par annuités.

Le mode de garantie est par privilège sur les biens des emprunteurs.

Le mode de répartition est par lots de 1 million de francs.

Le mode de souscription est par souscription publique.

Le mode de placement est par placement dans les valeurs de l'État.

Le mode de gestion est par gestion publique.

Le mode de liquidation est par liquidation publique.

1918

COMMUNE MIXTE DE TEBESSA

AVIS D'ADJUDICATION

Il sera procédé le **LUNDI QUINZE NOVEMBRE 1920**, à quatorze heures, au bureau de la Commune mixte de Tebessa, par les soins de M. l'Administrateur dans la forme légale, à l'adjudication des concessions publiques, à l'extinction de 2500 francs, pour la période du 1^{er} Décembre 1920 au 30 Juin 1921, de :

Droit d'Exploitation de l'Alfa

sur les surfaces ci-dessous indiquées, situées dans les communes ci-après désignées :

1. Commune de Tebessa, Canton de Tebessa, Commune de Tebessa, 10000 m ² de superficie.	10000
2. Commune de Tebessa, Canton de Tebessa, Commune de Tebessa, 10000 m ² de superficie.	10000
3. Commune de Tebessa, Canton de Tebessa, Commune de Tebessa, 10000 m ² de superficie.	10000

Mise à Prix : 10.000 francs

Le cahier des charges est déposé au bureau de la Commune mixte de Tebessa, à l'extinction de 2500 francs, pour la période du 1^{er} Décembre 1920 au 30 Juin 1921, de :

REYGLASSE

Administrateur

15 novembre 1920



1923



Um campo de tabaco de 10.000 plantas experimentais de Urubá.

1927

En 1930, 15 millions d'hectolitres de vin sont récoltés sur 3000 km² de vignes

... si 1 hectare de céréales représente par an une moyenne de 10 à 12 journées de travail, pour 1 hectare de maraîchage, on compte 200 à 400 journées !

1 moissonneuse-batteuse fait le travail de 150 moissonneurs à la faucille.

1 tracteur à charrue à disques fait le travail de 60 laboureurs à l'araire en bois.

En 1930 45 000 km² cultivés dont 2/3 en céréales

7 millions de quintaux de blé,

6 millions de quintaux d'orge,

1.2 million quintaux d'avoine,

100 000 quintaux de sorgho, de maïs, de seigle,

15 millions d'hectolitres de vin récoltés sur 3000 km² de vignes (280 000 hectares en 1963, soit 50 fois moins),

2 millions de quintaux de foin,

1.3 million quintaux d'olives,

1.3 million quintaux de dattes,

1 million de quintaux de pommes de terre,

600 000 quintaux d'agrumes,

1/2 million de quintaux de légumes secs,

200 000 quintaux de tabac,

1.5 million de quintaux d'alfa (dont les 4/5 exportés en Angleterre),

120 000 quintaux de liège,

40 000 quintaux de coton ...



L'AFRIQUE DU NORD

AGRICOLE

Direction et Administration : 3, Rue Pelissier, ALGER — Téléphone 8.44

62, Rue Bouakoura, CASABLANCA - Tél. 5.40

28, Rue Bonurepaire, PARIS - Tél. Nord 26.84

Où en est la question des figues ?

Les possibilités de la culture du figuier en Algérie en dehors du Massif Kabyle

Depuis que les manifestations organisées dans la région de Bougie par les Chemins de fer Algériens de l'Etat ont, de façon si opportune, attiré l'attention du public sur la situation décadente de la figue de Kabylie, ce fruit d'exportation fait l'objet de préoccupations toutes particulières dans le monde commercial d'Algérie, de Tizi-Ouzou et de Bougie, qui a largement profité des enseignements de la « Semaine du figuier ». Il serait difficile évidemment de convertir par des chiffres et des faits, l'évolution qui s'est produite dans la masse des producteurs et commerçants ou intéressés de toutes façons, à la revalorisation de la figue algérienne. Mais on a compris, ce qui représente déjà un progrès considérable, qu'il fallait, comme nos concurrents étrangers, s'organiser solidement, à tous les stades de la production, sous peine d'être définitivement évincés, non seulement sur les marchés extérieurs, mais aussi sur le marché local, chez nous, à la porte même de nos figueries. Quelques groupements de producteurs et de commerçants se sont ébauchés, voire définitivement constitués en Syndicats ou Coopératives, qui se préparent à entrer en action dès la prochaine campagne.

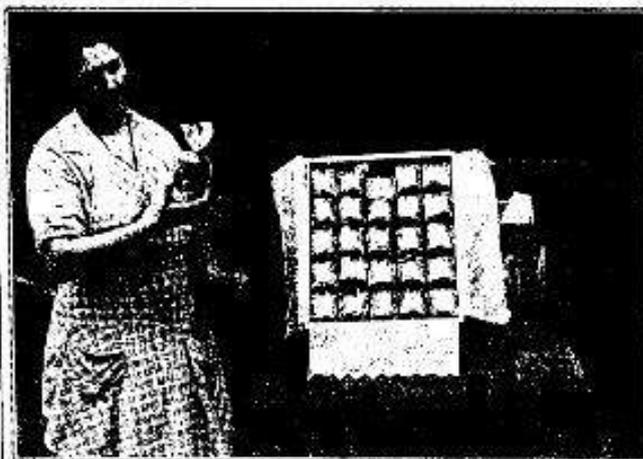
Que de chemin parcouru en moins de 18 mois ! D'octobre 1930 à décembre 1931, un projet de standardisation a été élaboré qui, il faut l'espérer, règlera bientôt le conditionnement, l'emballage et l'exportation de la figue sous le couvert de la marque nationale.

L'étude et la mise au point d'un projet de ce genre, représente un travail dont l'importance échappe, certainement à tous yeux, nombreux, qui ignorent : 1° l'hétérogénéité originale du produit, à classer dans 3 ou 4 catégories ou types,

présentant des caractéristiques nettement définies. — 2° la multiplicité des formats et nature, d'emballages que les moines commerciaux ont depuis longtemps consacrés et qu'il faut réduire à 4 ou 5 modèles constants. — 3° la divergence des intérêts qui oppose les régions, les producteurs et les commerçants. — 4° l'esprit de particularisme et l'insouciance commerciale qui ont régné jusqu'ici en maître, etc... Néanmoins toutes ces questions sont peu à peu résolues au fur et à mesure que les intéressés se rendent mieux compte de la nécessité impérieuse de se grouper et d'observer la plus grande discipline.

La première cependant, celle qui soulève la diversité originale du pro-

duit à standardiser, risque de n'être jamais résolue complètement, parce qu'elle est intimement liée aux améliorations à apporter à la culture du figuier et à la technologie du séchage de la figue. Cette diversité ne réside pas seulement dans la forme, le volume ou le poids des fruits, qui rendent difficile le triage mécanique de la masse centralisée dans les factoreries, mais aussi malheureusement, dans la qualité pomologique, la constitution physiologique et l'état sanitaire des éléments de cette masse. La figue de Kabylie, qui est produite par des arbres, appartenant à 5 ou 6 types ou variétés dominantes, possède en principe, des qualités remarquables mais, qu'altèrent infailliblement des



Les figues d'Algérie sont de mieux en mieux triées, emballées et présentées.

A NOS LECTEURS, ABONNÉS ET ANNONCIERS.

Pour suite d'une grève des ouvriers de l'imprimerie "L'Année du Monde Illustré" n'a pu être publié dans les derniers numéros. Une réimpression du nombre de pages. La Direction s'excuse de cet état de fait, de n'avoir pu faire respecter complètement cette liaison avec les lecteurs abonnés.



La fête du tabac. Sur pied et à terre les hommes travaillent.



Pauls (Tunisie)

كسب منسوب التصان

Le tabac est devenu le roi du pays dans les régions où il est cultivé. On le trouve partout et que les terres arabes ne cessent de l'accueillir.



Les ouvriers du tabac.

Des centaines d'hectares de terres ont été mises à disposition des cultivateurs du tabac.

Dans les pays de la Méditerranée, on a vu de nombreux cultivateurs abandonner le sol pour aller chercher fortune ailleurs.

Les cultivateurs du tabac ont été les plus nombreux.

tabac est devenu le roi du pays dans les régions où il est cultivé. On le trouve partout et que les terres arabes ne cessent de l'accueillir.

Des centaines d'hectares de terres ont été mises à disposition des cultivateurs du tabac.

Dans les pays de la Méditerranée, on a vu de nombreux cultivateurs abandonner le sol pour aller chercher fortune ailleurs.

Les cultivateurs du tabac ont été les plus nombreux.

Des centaines d'hectares de terres ont été mises à disposition des cultivateurs du tabac.



Pauls (Tunisie)

Des centaines d'hectares de terres ont été mises à disposition des cultivateurs du tabac.

Dans les pays de la Méditerranée, on a vu de nombreux cultivateurs abandonner le sol pour aller chercher fortune ailleurs.

Les cultivateurs du tabac ont été les plus nombreux.

Des centaines d'hectares de terres ont été mises à disposition des cultivateurs du tabac.



Les ouvriers du tabac en Tunisie.

Des centaines d'hectares de terres ont été mises à disposition des cultivateurs du tabac.

Dans les pays de la Méditerranée, on a vu de nombreux cultivateurs abandonner le sol pour aller chercher fortune ailleurs.

Les cultivateurs du tabac ont été les plus nombreux.

Des centaines d'hectares de terres ont été mises à disposition des cultivateurs du tabac.



Octobre 1935



Mai 1936

Première Région dite du « LITTORAL »

CATEGORIES	SALAIRES MOYENS NORMAUX		
	Arrondissements de Béna et Gamba	Arrondissements de Philippes de et C. M. d'El-Milla	Arrondissements de
Ouvrier agricole	8	7 à 9,50	6 à 8
Laboureur	8 à 9,50	8 à 9,50	6 à 8
Charretier	9,5 à 10,50	9,5 à 10,50	6 à 8
Chef de chantier.....	10,50	9,50 à 12	8 à 10
Conducteur de tracteur.....	11,50 à 16	11,50 à 16	10,5 à 11,5
Tailleur et Grefleur.....	11,50 à 14	11,50 à 14	11,50 à 14
Garçon de ferme.....	9,5 à 10,50	9,50	6 à 8
Vendeuse:			
a) Coupeur	6 à 7,50	6 à 7	6 à 8
b) Porteur	7 à 8	7 à 8	6 à 8
c) Femme	5 à 6	5 à 6	3,50 à 4,75
d) Enfant	4 à 7,75	4 à 4,75	3,50 à 4,75
Léger:			
a) Surveillant chef	20 à 25	20 à 25	20 à 25
b) Caporaux indigènes ..	7 à 8	7 à 8	7 à 8
c) Démascleur	5 à 6	5 à 6	5 à 6
d) Transporteur	3,75 à 4,75	3,75 à 4,75	3,75 à 4,75

Deuxième Région dite des « HAUTS PLATEAUX »

	SALAIRES MOYENS NORMAUX
	Arrondissements de Béna, Séoul et Constantine (sauf la Catégorie dite d'El-Milla)
Ouvriers agricoles	7 francs
Laboureurs	7 à 8 francs
Conducteurs de machines.....	10 à 15 francs
Chefs de chantiers.....	10 à 15 francs

Les ouvriers sédentaires sont logés et ont droit au porc pour une vache et cinq moutons, avantages en nature évalués entre 2 et 3 francs par jour.

Salaires agricoles en août 1936

En 1936, les SIP (1893) sont réorganisées pour devenir des SAP (Sociétés Agricoles de Prévoyance) jusqu'à l'Indépendance.



En 1939 l'Algérie produit encore 22,7 millions de quintaux de céréales

En 1940, la production de céréales baisse à 40% et en 1944 à 44% (en 1944-1945 c'est la sécheresse du siècle)

CIRCULAIRE DU 27 MARS 1941

relative au recouvrement des prêts dus aux Sociétés indigènes
de Prévoyance

S. A. M. 7. (N° 3.772)

Les circonstances actuelles commandent impérieusement d'user des plus grands ménagements à l'égard des petits cultivateurs indigènes particulièrement atteints par la situation actuelle et la crise économique.

Il est, en effet, essentiel de laisser à ces derniers des moyens d'achat que la hausse du coût de la vie restreint de plus en plus.

L'Administration a été amenée à envisager à leur égard des mesures bienveillantes dans l'octroi de délais de paiement pour les impôts dont ils sont redevables.

Les mêmes tempéraments pourront être apportés en ce qui concerne le recouvrement des prêts dus aux Sociétés indigènes de Prévoyance.

La libération totale et immédiate ne devra être exigée que des adhérents qui peuvent manifestement payer.

Dans tous les autres cas, des délais de libération devront être accordés, pouvant aller au besoin jusqu'à la récolte prochaine.

P. le Préfet :

Le Secrétaire Général,

LAGARDE.

27 mars 1941

Arrondissements	ATTRIBUTIONS		BESOINS POUR PANIFICATION	
	Quantités	Moulin	Communes	Quantités
Oran	550	SOCIETE FEMMEKE, Constantine.	Bélerma	105
	400	LLEU, B. D. Arréridj.	Khenchela P. E.	330
	000	DUROUX, Maison-Carrée.	Ain-el-Ksar	45
	000	NARDONNE, Hussein-Dey.	Aurès	15
	000		Khenchela C. M.	20
	000		Ain-Touta C. M.	120
	000	MOHRING, Algèr.	Barka	100
2 000		Bakra	1 410	
		Datna	740	
		Embèse	60	
			2 065	
Oran	5 850	KAGUEL, Bône.	Bône	5 100
	500	LLEU, B. D. Arréridj.	Herbillon	145
	100	ENSALEM, Sidi-Bel-Abbès.	Morris	50
			Mondovi	474
	1 100	ENCLAPEZ, Relizane.	Pondichéry	50
	300	BEN GUIGUI, Oran.	Ain-Mokra	60
	500	MOLLIN, Mostaganem.	La Calle C. M.	350
	250	ROBERT, Chéraguilla.	Randon	40
	500	DUROUX, Maison-Carrée.	La Calle P. E.	560
	0 300		Quercy	485
		Faville	150	
		Djissoul	Neant	
		Nechmera	>	
		Barra	>	
		Edough	>	

Avril 1941

LE SERVICE DE DEFENSE ET DE RESTAURATION DES SOLS

LA lutte contre l'érosion n'est certes pas une nouveauté : elle fut menée, en France, dès le milieu du XIX^e siècle, dans les régions alpines. Du fait de la destruction des grandes propriétés, morcelées et vendues comme biens nationaux par la Révolution, les forêts seigneuriales et ecclésiastiques qui protégeaient les flancs des montagnes furent immédiatement abolies par leurs nouveaux propriétaires et remplacées par des vignes paraissant d'un meilleur rapport.

Pareille initiative, sous un tel climat et sur des pentes aussi raides, donna des résultats catastrophes. Les plantations de vignes furent détruites rapidement, en raison de la disparition des terres végétales, en l'absence maintenant des forêts et les prairies jusqu'à leur suppression. Les dégâts causés par l'érosion prenaient rapidement une allure de catastrophe.

La situation s'aggrava tellement que les Eaux et Forêts devaient s'occuper officiellement de la question.

La première loi française, inspirée par un livre de Soréll paru en 1841 et prescrivant la lutte contre l'érosion par le reboisement et la reconstitution des forêts sur les flancs des montagnes, date du 28 juillet 1866. La France peut s'enorgueillir à juste titre de l'œuvre qu'elle a réalisée et qui servit d'exemple à l'étranger toute entière.

Après les Alpes, ce furent les Pyrénées, puis le Massif Central dont on entreprit la défense. Citons en particulier dans les Cévennes, les travaux du Massif de l'Aigoual, considérés comme un modèle du genre par les spécialistes du monde entier.

L'ŒUVRE ALGERIENNE

Le même problème se pose impérieusement dans nos trois départements nord-africains. Pour lutter contre les ravages de l'érosion, on commença par appliquer les méthodes classiques de restauration par le reboisement. Malheureusement, cette opération exige obligatoirement l'expropriation des terrains, donc le déplacement des populations. Or, l'on s'aperçut que, sous le régime de la loi française le chiffre de la population avait tellement augmenté qu'il devenait matériellement impossible de recaser les expropriés de façon acceptable.

La politique de restauration des sols marqua donc, de ce fait, un temps d'arrêt qui permit aux dégâts causés par l'érosion de s'amplifier dangereusement. Les Eaux et Forêts possèdent un cri d'alarme en constatant l'extrême rapidité de l'invasement des barrages.

De concert avec les Travaux Publics, les socialistes des Eaux et Forêts mirent alors au point une nouvelle méthode de restauration qui n'enlevait pas leur caractère agricole aux terrains protégés et permettait ainsi d'éviter toute expropriation.

La méthode en question consistait essentiellement à remplacer la relativement faible protection offerte par la végéta-

tion forestière et les prairies, par des terrassements élémentaires qui s'ils n'empêchaient point la violence du choc des gouttes de pluie sur le sol comme le font les forêts, s'opposent cependant au ruissellement superficiel des eaux qu'il oblige à s'infiltrer dans la terre.

Ce fut pour réaliser la mise en application de ce système que le Service de Défense et de Restauration des Sols fut créé dès 1941 en Algérie. Au début il fut uniquement assuré par certains fonctionnaires des Eaux et Forêts et des Ponts et Chaussées qui furent chargés, en plus de leurs travaux ordinaires, de la mise en œuvre des nouvelles méthodes contre l'érosion.

Mais ce Service prit rapidement un tel développement qu'il fallut bientôt en arriver à la création d'un Corps spécial, placé sous les ordres du Directeur des Eaux et Forêts. Les chefs de Service départementaux appartenant également au personnel supérieur des Eaux et Forêts, mais les agents d'exécution, par contre, font partie d'un cadre distinct, recruté par concours. Son effectif budgétaire est de l'ordre de 400 fonctionnaires.

AU MAROC

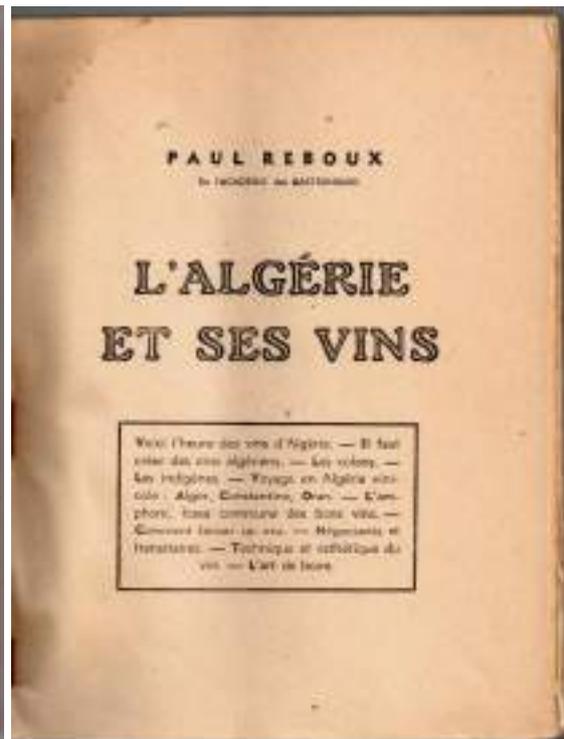
Le Service de Défense et de Restauration des Sols fut créé dans l'Empire Chérifien en 1949. Contrairement à ce qui se passe en Algérie, les travaux d'entretien ne sont assurés que par le seul personnel des Eaux et Forêts. Le Service Marocain ne dispose que d'un budget « expérimental », pour les crédits de travaux, d'une centaine de millions, alors que celui de l'Algérie dépasse 700 millions.

Toutes les expériences sont menées actuellement par un personnel déjà en poste pour des raisons fortuites. Il ne peut s'agir évidemment là que d'une solution très provisoire, certes très économique, mais qui ne donne que des résultats incomplets car il arrive souvent que les travaux à effectuer se situent dans des lieux fort éloignés des zones forestières où sont logiquement en service les fonctionnaires des Eaux et Forêts.

Il est donc indispensable de créer rapidement, ici comme en Algérie, un Corps spécial de Défense et de Restauration des sols. La gravité du danger de l'érosion ne permet aucun autrement à ce sujet. Actuellement, en Algérie, on compte chaque jour 304 musulmans de plus et 195 hectares de terres en moins. Au Maroc, l'ordre de grandeur est au moins égal, sinon même supérieur.



1942 mandarines à Boufarik



Ouvrage de 1945

En 1946, à l'intérieur de la SIP, secteur territorial de celle-ci, apparaît le SAR, Secteur d'Amélioration Rurale, organisme de base, où l'on trouve un « moniteur » ... fournissant aux paysans une aide technique dans tous les domaines de l'agriculture ...

En 1947, on compte 532 000 exploitants musulmans pour 7 612 000 hectares = 14,3 ha par personne

En 1947, on compte 24 900 exploitants européens pour 2 720 000 hectares = 109,2 ha par personnes (soit 7,6 fois plus)

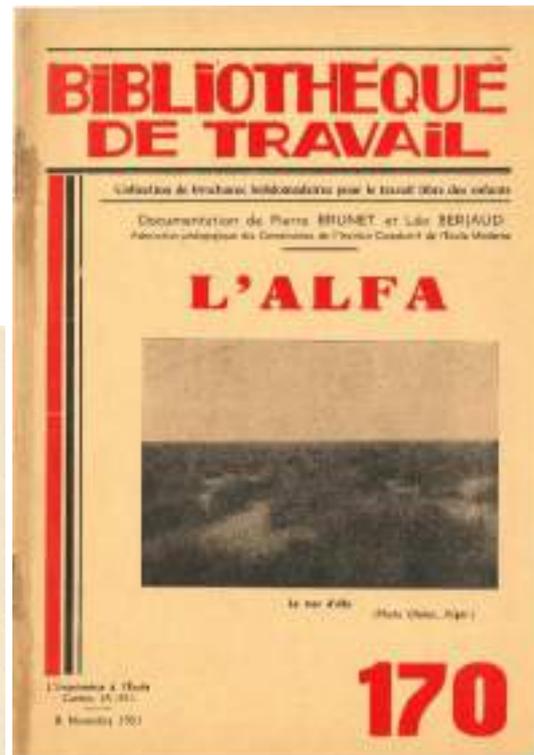
Ce deuxième chiffre peut s'expliquer de 2 façons :

1) les "colons" ont créé, à partir de rien, de marais, de broussailles (Mitidja), environ 600 000 hectares de terre cultivable ...

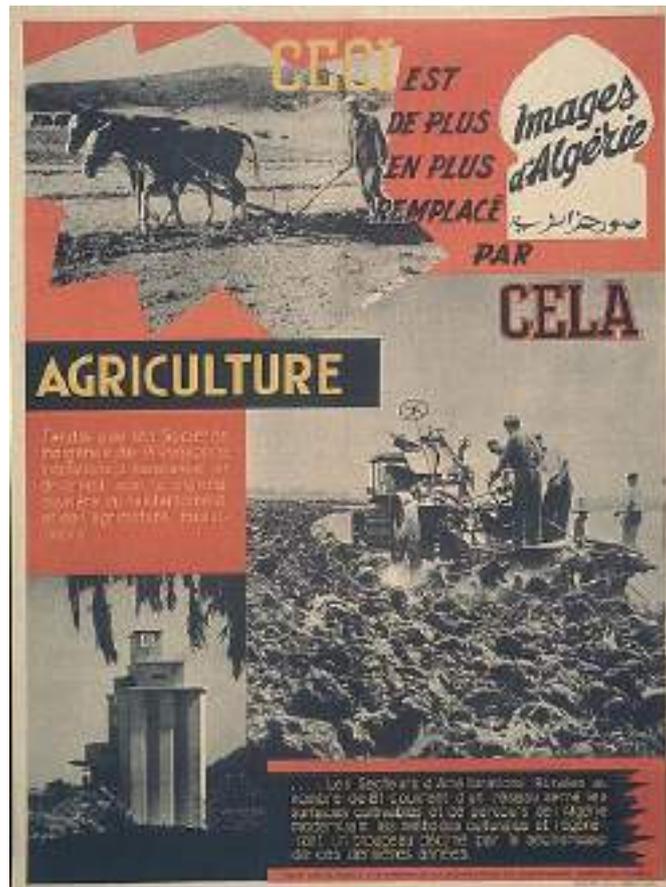
2) la coexistence d'une minorité de gros colons (le prince polonais Sviatopolk Pist de Mir possède 4300 hectares, la Compagnie genevoise plus de 2000) et d'une majorité de petits colons qui n'ont que 5 à 10 hectares chacun



Mai 1947



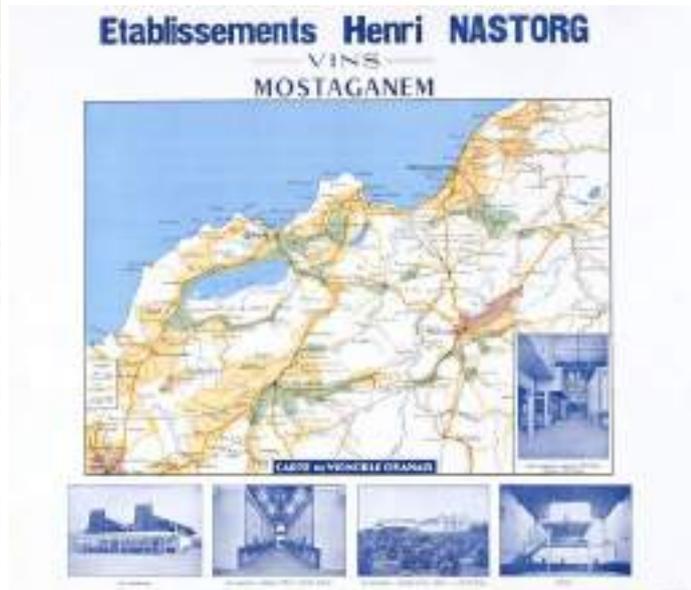
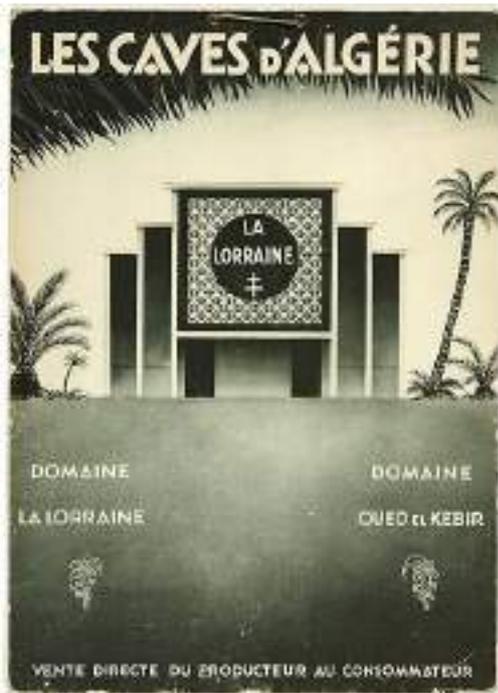
8 novembre 1951



1947

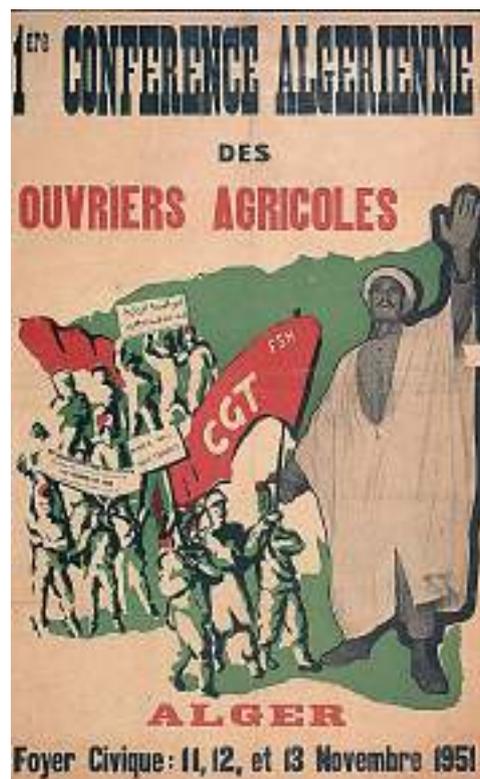


Maison de l'agriculture en 1949



1950

En 1950-1955 l'Algérie produit 21 millions de quintaux de céréales.



**POUR VOS MOISSONS 1955
LA NOUVELLE MOISSONNEUSE - BATTEUSE**



AUTOMOTRICE - TYPE COTEAU

JOHN DEERE NUMERO 55 H

- Tient sur des pistes de 17 %
- A un dispositif d'ajustement automatique et automatique
- En marche sur pistes spéciales les vitesses sont de 10 à 20 à l'heure
- Il est équipé de coupe de 3 m. 20, ses performances à toutes vitesses et à tous moments.
- Sa conduite est très aisée à son dispositif de commande automatique
- Dispose de deux palanets qui le dirigent dans l'impression parfaite
- Existe normalement d'un broyeur de paille.



- AGRICULTURE - PAYSANNE - ROUTIERE
- LA MOISSONNEUSE - BATTEUSE DE L'AVANCE
- COMMANDER POUR LA SAISON PROCHAINE !

COMPAGNIE ALGERIENNE DE TRACTEURS

ORAN	SAISON-CAHORE	CONSTANTINE
TIARAT	AYEVILLE	SETIF
SIDI-BEL-ABDES		BOUGIE

Completant
sa gamme très étendue
de tracteurs agricoles et de travaux publics

BIENTOT A VOTRE SERVICE EN ALGERIE



CD 100

Bureau
C.O.A.L.T.R.A.C.
Rue de la République
ORAN

CONTINENTAL
LA CHENILLE FRANÇAISE

Juin 1954

Après le 1^{er} novembre 1954



15 décembre 1954

En 1955, les Sociétés Agricoles de Prévoyance, auxquelles sont inscrits 600 000 cultivateurs musulmans, ont avancé la somme de 3 milliards 775 millions.

ARCOLE

LA MÉDAILLE DU MÉRITE AGRICOLE A ÉTÉ REMISE AU DOYEN DES AGRICULTEURS

La remise de la Médaille du Mérite agricole au doyen des agriculteurs de la commune d'Arcole, a été l'occasion d'une grande manifestation d'amitié.

En effet, dimanche 6 mars dans la matinée, le nouveau promu, M. Clément Quessada entouré de son épouse et de leur sept enfants recevaient aimablement leurs nombreux invités dans un décor de fête, à leur propriété de la Montagne des Lions.

Assistaient à cette cérémonie, M. Etienne Gay, sénateur, propriétaire-viticulteur dans notre commune; M. José Béréguez, maire d'Arcole, avec tous ses adjoints et conseillers municipaux, M. Alfred Daudrès, ancien maire, M. Latreille, ingénieur de l'Hydraulique, le Dr Scalieri, et leurs épouses. Il y avait encore une foule de parents et d'amis ainsi que tout le personnel communal.

M. Béréguez, maire, retraça les mérites du récipiendaire. Il déclara notamment :

— ... Votre déjà longue vie — 77 ans est un fort bel âge que vous avez atteint avec une sagesse et une santé que nous admirons — a été consacrée à la terre, à la culture et vous y avez apporté autant de droiture que d'intelligence.

« Installé sur notre commune depuis 1919 vous y avez créé une propriété qui donne le ton à tous vos collègues. Venant de Rou-Sier, vous avez su adapter à notre région, la culture du pêcher sur une échelle qui y était inconnue jusque-là. Vous venez à la tête d'un magnifique verger de 12 hectares qui grâce à vos soins dévoués peut nous servir de modèle...

« Et tous ces soucis, toutes ces tâches ne vous ont pas empêché de consacrer encore du meilleur de votre temps à aider au mieux-être de vos concitoyens. élu conseiller municipal d'Arcole en 1928, vous avez été constamment réélu jusqu'au moment où, en 1933, votre fils Emilio — notre cher collègue — a pu prendre la relève. Permettez-moi donc, cher monsieur, de vous dire qu'un gouvernement s'honore quand il sait désigner parmi les meilleurs ceux qui doivent être cités en exemple... »

La cérémonie d'investiture assez simple qu'évoquait ce discours dans un impressionnant silence, M. Etienne Gay exalta avec une grande dé-

licatesse de pensée les mérites du nouveau promu qui retenait difficilement son émotion. Des applaudissements unanimes saluèrent la remise de la Médaille à laquelle procéda M. Etienne Gay, tandis que, de son côté, M. José Béréguez offrait une superbe gerbe d'œuvres à M. Quessada, dont les mérites furent ainsi soulignés.

Tous les invités se retrouvaient ensuite réunis autour d'une table magnifiquement fleurie et copieusement garnie. Mais avait déjà senti depuis longtemps, quand chacun, avec regret, reprit le chemin du retour.

R. ANTON.

15 mars 1955

De 1949 à 1953, l'agriculture algérienne a bénéficié de 13 milliards d'investissements

Paris, 4 août (AFP).

Dans une question écrite, M. Paternot, député républicain indépendant d'Alger, expose au ministre de l'Intérieur que, sur un total de 265 milliards, montant des investissements réalisés en Algérie dans le cadre du premier plan de 1949 à 1953, l'agriculture a bénéficié de 13 milliards, dont : le paysanнат pour 3.721 millions, la DITS pour 1.365 millions, l'enseignement agricole pour 286 millions, les centres de stockage pour 455 millions (frigo et coopératives), enfin l'agriculture et l'élevage pour 8 milliards 340 millions, sur lesquels les organismes de crédit agricole ont reçu une somme de 2 milliards 100 millions, dont 228 millions seulement ont été prêtés pour la reconstitution de vignobles ou de vergers.

— Cela confirmerait, ajoute M. Paternot, que ces travaux de reconstitution n'ont été possibles que par autofinancements ou prêts de banques privées ».

Le président de la sous-commission chargée du contrôle des crédits de la Défense nationale, ayant rapporté, et renouvelé par ses affirma-

tions lors du débat du 28 juillet 1955 que : « Les crédits du premier plan de modernisation et d'équipement auraient été affectés en majorité à des propriétaires fonciers presque tous Européens, pour développer des cultures à haut rendement, comme la vigne et les primeurs », le député d'Alger demande sur quelles données pourraient être fondées les affirmations du président de la dite sous-commission.

5 août 1955



1956

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE
ET DES PÊCHES MARITIQUES
PARIS, le 20 juin 1956

LOIS SOCIALES AGRICOLES

Le Général de Division VANUXEM
Commandant en Chef de la 1^{re} R. G. D.
Commandeur d'Ordre et Ministre de l'Est Océanographique
Officier d'Ordre de la Légion d'Honneur

appelle à la Population les régies et agents rattachés aux lois sociales agricoles :

A. — SALAIRES

1. — **TABLEAU DES SALAIRES**

ANCIENNETÉ (en années)	TRIMESTRIEL (en francs)	TRIMESTRIEL (en francs)	TRIMESTRIEL (en francs)
1 ^{re} année	400	450	500
2 ^e année	450	500	550
3 ^e année	500	550	600

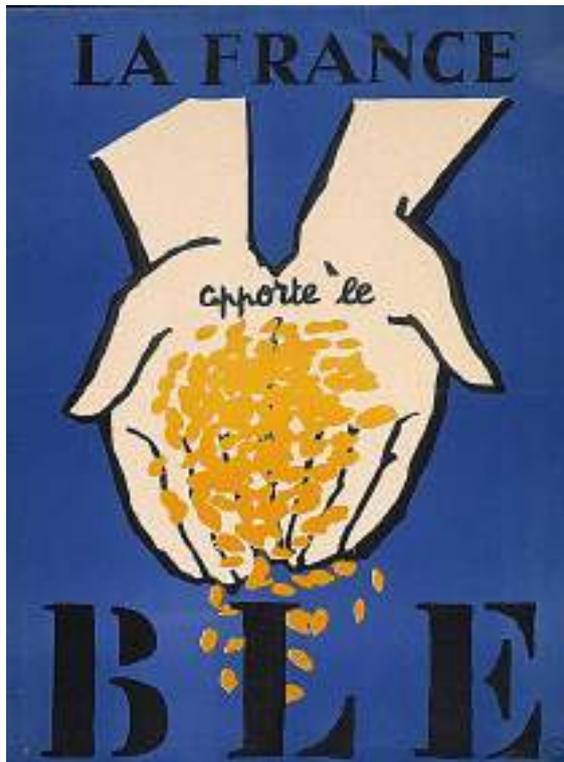
2. — **PROTECTORAT DES SALAIRES**

3. — **EDUCATION PAYSANNE**

4. — **ASSURANCE CONTRE LES MALHEURS DE TRAVAIL**

5. — **AGRICULTEURS COMMERCEANTS**

20 juin 1958



1961

En 1961 l'Algérie exporte 100.000 hectolitres d'huile d'olive et 50.000 quintaux d'olives ; en 1998 la production locale ne suffit plus à alimenter le marché

En 1961, l'Algérie exporte 200.000 tonnes d'oranges par an (0 en 1998)

En 1961, l'Algérie exporte jusqu'à 1 million de quintaux de pommes de terre (0 en 1998)

En 1961, l'Algérie exporte 600 000 quintaux de grains et 700 000 quintaux de semoule (en 1998, l'Algérie importe 30 à 60% de ses besoins en céréales, soit 5 millions de quintaux ; en 2009, l'Algérie produit enfin 69 millions de quintaux de céréales, soit 3 fois plus qu'en 1939 ; le 1^{er} août 2010, Radio France Internationale annonçait que l'Algérie avait atteint l'autosuffisance céréalière. Et que ce pays se préparait dans les prochains mois à être exportateur de blé dur et tendre.)

En 1961, l'Algérie exporte 120 000 quintaux de figues sèches (en 1998 la production locale ne suffisait plus à alimenter le marché)

En 1962, l'Algérie était le 1^{er} exportateur au monde et le 4^{ème} plus gros producteur de vin, avec un volume de 18 millions d'hectolitres.